

## Procès-verbal du conseil municipal du 22.07.2020

**Présents :** J. Luc Blache, Michèle Barban, Dominique Bellino, Laurent Calvat, Pascal Cantet, Damien Galland, Valerie Gombert Pfsitter, Agnès Le Véler, Hélène Moulun, Edith Vuilliez.

Didier Beauzon a donné pouvoir à Edith Vuilliez

M. le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

**Point 1 :** Election des délégués au SyME05, 1 titulaire et 1 suppléant : le maire demande au préalable si le conseil souhaite voter à main levée ou à bulletin secret . Le conseil décide de voter à main levée.

Edith Vuilliez est élue à l'unanimité titulaire et Didier Beauzon suppléant

**Point 2 :** Election des délégués au SIEPCV, 1 titulaire et 1 suppléant.

Edith Vuilliez est élue à l'unanimité titulaire et Didier Beauzon suppléant

**Point 3 :** Election des délégués au SIDEVAR 2 titulaires et 1 suppléant.

Laurent Calvat, Pascal Cantet, Hélène MOULUN et Damien Galland sont candidats.

Pascal Cantet est élu titulaire avec 10 voix et une abstention

Hélène Moulun est élue titulaire avec 10 voix et une abstention

Damien Galland est élu suppléant avec 11 voix.

**Point 4 :** Désignation d'un délégué auprès du CNAS ( 1 représentant des élus et un représentant le personnel) Laurent Calvat est désigné par 10 voix et une abstention représentant des élus (le représentant du personnel est Olga Reynaud).

**Point 5 :** Désignation d'un correspondant défense :

Dominique Bellino est désigné à l'unanimité.

**Point 6 :** Désignation d'un correspondant DDCSPP :

Damien Galland est désigné à l'unanimité.

**Point 7 :** Désignation d'un représentant à l'association Drac Séveraisse :

Michèle Barban est désignée à l'unanimité.

**Point 8 :** Proposition pour la constitution de la CCID : le maire propose un report de ce point qui nécessite une implication des administrés, Il lance un appel au volontariat. Bernard Franconville et Marius Giraud font part de leur souhait d'intégrer cette commission,

**Point 9 :** Délégations consenties au maire suivant article L 2122-22 du CGCT : le maire donne lecture de cet article qui compte 29 alinéas et propose les amendements suivants :

- Alinéa 2 : préciser « sans limites »

- Alinéa 3 : préciser « dans la limite de 100 000 € »
- Alinéa 5 : proposition de création d'une commission d'attribution des logements communaux
- Alinéa 15 : préciser « sans conditions »
- Alinéa 16 : préciser « dans tous les cas avec tous les pouvoirs »
- Alinéa 17 : préciser « sans limites »
- Alinéa 20 : préciser « montant maximum 100 000 € »
- Alinéa 21 : préciser « sans conditions »
- Alinéa 26 : préciser « sans conditions »
- Alinéa 27 : préciser « sans limites »

Les délégations sont consenties au maire avec les amendements ci avant par 10 voix et une abstention.

**Point 10** : autorisation au maire pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Autorisation consentie par 11 voix

**Point 11** : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

A l'unanimité il est décidé de ne pas modifier ces taux, notamment dans la perspective du vote prochain du budget. Le conseil s'engage cependant à travailler ce point.

**Point 12** : Accueil d'un stagiaire à la bibliothèque municipale :

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention de stage qui se déroulera durant 5 semaines sous la tutelle d'Odile COMPAROT bénévole.

**Point 13** : Convention avec le CDG pour la médecine du travail :

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention avec le CDG

**Point 14** : Convention avec la CC du Champsaur Valgaudemar pour la gestion administrative de l'événement « Lignes de Crêtes »

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention avec la CC qui engage la commune à une participation financière de 350 €.

**Point 15** : Constitution des commissions municipales et extra-municipales :

Le maire propose un report de ce point qui nécessite une réflexion en amont, au prochain conseil municipal.

**Questions diverses** : Edith Vuilliez informe le conseil municipal du déploiement de la fibre sur la commune et rappelle que l'élagage de la végétation qui pourrait encombrer le réseau est à la charge des propriétaires riverains. Le conseil municipal décide de faire un rappel sur ce point via le site de la amirie.

Laurent Calvat informe le conseil municipal que le trail des Vachers organisé par l'association « Valgo évènements » se déroulera le 11 octobre 2020, avec arrivée et départ de la

manifestation sur la place du village, Le conseil municipal donne d'ores et déjà un accord de principe à cette demande qui devra être formalisée.

**Le conseil est clos à 20 H 11.**

**Les questions au public :** B. Franconville se réjouit du fonctionnement tourné vers les administrés du nouveau conseil municipal. Il donne une information sur le développement de la fibre et le positionnement du Conseil Départemental.

**La séance est levée à 20 H 28,**

